



1-Règlement National d'Urbanisme pour la commune déléguée de Gée :

- Consultez [l'article R 111-1](#) et suivants du code de l'urbanisme
- Consultez [l'article L 111-1](#) et suivants du code de l'urbanisme

2-Le Plan Local d'Urbanisme pour la commune déléguée de Beaufort-en-Vallée

Les plans :

- [Plan de zonage agglomérée-3b3](#)
- [Plan de zonage rurale-3b1](#)
- [Plan de zonage Sud](#)

Les servitudes :

- [Servitudes zone Nord](#)
- [Servitude zone Sud](#)

Le règlement :

- [Zones UA](#) (dense cœur de ville)
- [Zones UB](#) (extension immédiate à l'agglomération)
- [Zones UE](#) (accueil activités et équipements sportifs, culturels, tourisme...)
- [Zones UY](#) (économique)
- [Zones AU](#) (à urbaniser)
- [Zones A](#) (agricole)
- [Zones N](#) (naturelle)

Les orientations d'aménagement et programmation : [cliquez ici](#)

Arrêté préfectoral portant révision du classement sonore : [cliquez ici](#)

Le Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation (PPRNI) : [cliquez ici](#).

Les annexes :

- [Avis des personnes publiques associées sur le projet.](#)
- [Rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur.](#)
- [Liste des emplacements réservés.](#)



Les documents consultables

Les autres annexes sont consultables au service urbanisme.